



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-489

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire

le samedi 20 décembre au dimanche 21 décembre 2025 de 8 heures à 22 heures
complexe Emile Basly

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Gilles VARLET, président de l'E.S.I BASKET, domicilié à ISBERGUES, 37 rue Le Chatelier, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème}groupes.

ARRÊTE

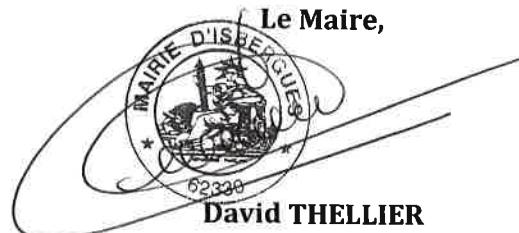
Article 1^{er} : Monsieur Gilles VARLET, président de l'E.S.I BASKET est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème}groupes, à l'occasion d'un tournoi de Noël, du samedi 20 au dimanche 21 décembre 2025 de 8 heures à 22 heures, complexe Basly.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 25 NOV. 2025

Le Maire,



Publié le 18 DEC. 2025